



Paris, le 27 Mars 1996

référence à rappeler

OFFICE NOTARIAL

notaire des Parents S

MOD/SD/34389

TOURS CEDEX

OBJET : **SUCCESSION DE Madame S**  
**DOSSIER N°**

pension de réversion,  
environ 9 500 F par mois

Maître,

Nous virons ce jour sur votre compte A NANTES  
Frs 5.310,31 représentant le prorata d'allocations

**du 01/07/95 au 17/07/95**

Conformément à l'article 88 du code Général des Impôts, nous vous précisons  
le montant des allocations à déclarer à l'Administration Fiscale au titre de l'année 1996 (1)

**5.017,58 Frs (1)**

(1) Les majorations familiales non déclarables sont exclues de ce montant

Ci-joint, relevé détaillé en annexe.

Ci-joint, relevé détaillé au titre de l'année 1995

Veillez agréer, Maître, l'assurance de nos sentiments distingués.

P / L'Agent Comptable

P.J. : 2

Tél. (1)      Fax (1)  
Minitel 3614      Serveur vocal (1)

Réception du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 30